



Conférence des Parties

Vingt-neuvième session

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Questions de genre et changements climatiques

**Mise en œuvre des politiques, plans, stratégies et actions
climatiques favorisant l'égalité des sexes, dont les Parties
font état dans les rapports et communications périodiques
qu'elles soumettent au titre de la Convention**

Rapport de synthèse du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport synthétise les informations relatives aux politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes que les Parties ont communiquées dans les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation, les communications nationales, les stratégies à long terme de développement à faibles émissions et les rapports biennaux au titre de la transparence qu'elles avaient soumis au secrétariat au 31 juillet 2024. Les progrès réalisés par les Parties dans la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble de leurs rapports ont été analysés en prenant comme base de référence le rapport de synthèse de 2022 sur le même sujet. Il ressort de cette analyse que les Parties intègrent de plus en plus les considérations de genre dans leurs politiques, plans, stratégies et actions climatiques et qu'elles traitent systématiquement et en profondeur des questions de genre dans l'ensemble des rapports qu'elles soumettent au titre de la Convention, le secrétariat ayant constaté une augmentation des informations portant sur la dimension genre du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances et sur la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre et les moyens de mise en œuvre.

* La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date prévue car l'analyse des informations communiquées a pris plus de temps que prévu.



I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-cinquième session, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de suivre l'état d'avancement et de rendre compte de la mise en œuvre des politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes, selon qu'il convient, dont les Parties font état dans les rapports et communications périodiques qu'elles soumettent au titre de la Convention, et de lui présenter un rapport de compilation-synthèse pour qu'elle l'examine en 2022 et 2024¹.

B. Objet

2. Le présent rapport synthétise les informations relatives aux politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes que les Parties ont communiquées dans 166 documents qu'elles avaient soumis au secrétariat entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024, à savoir 34 contributions déterminées au niveau national (CDN)², 22 plans nationaux d'adaptation (PNA), 79 communications nationales, 28 stratégies à long terme de développement à faibles émissions (stratégies à long terme) et 3 rapports biennaux au titre de la transparence.

3. Les progrès réalisés par les Parties dans la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble de leurs rapports ont été analysés en prenant comme base de référence le rapport de synthèse de 2022 sur le même sujet³. L'analyse se fonde sur les documents les plus récents de chaque type soumis par les Parties au 31 juillet 2024, à savoir 168 CDN représentant 195 Parties à l'Accord de Paris⁴, 60 PNA, 51 programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), 195 communications nationales et 71 stratégies à long terme.

4. Les rapports biennaux et les rapports biennaux actualisés n'ont pas été examinés, parce que les Parties à l'Accord de Paris établissent actuellement ou ont déjà soumis leur premier rapport biennal au titre de la transparence et que, ainsi qu'il ressort du rapport de 2022 mentionné au paragraphe 3 ci-dessus, les communications nationales fournissent les informations les plus appropriées pour établir une base de comparaison.

5. Étant donné que les derniers PANA ont été reçus en 2017, le présent rapport ne synthétise pas les informations qui y figurent, mais tient compte, le cas échéant, de l'examen des 51 PANA réalisés pour le rapport de 2022.

C. Méthode

6. Le secrétariat a procédé à une analyse complète des documents mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus afin de trouver des références au genre. Bien que le genre et le sexe soient des notions différentes, la quasi-totalité des Parties qui se réfèrent au genre semblent faire état du sexe biologique, considérant « homme » et « femme » comme des qualificatifs du genre. Seules quelques-unes d'entre elles se sont écartées de la binarité homme-femme dans les documents soumis⁵.

¹ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.2.

² Comprend 33 CDN soumises pendant la période considérée et la CDN soumise par l'Érythrée le 19 juin 2018. L'Érythrée a déposé son instrument d'adhésion à l'Accord de Paris le 7 février 2023 et, conformément au paragraphe 3 de l'article 21 de l'Accord de Paris, celui-ci est entré en vigueur le 7 mars 2023.

³ FCCC/CP/2022/6.

⁴ Conformément aux paragraphes 16 à 18 de l'article 4 de l'Accord de Paris, l'Union européenne et ses 27 États membres ont transmis une CDN conjointe qui a été comptabilisée comme une CDN représentant 28 Parties et comprenant des informations concernant chacune d'entre elles.

⁵ Par exemple, dans leurs PNA respectifs, une Partie a fait référence aux « personnes non binaires » et une autre aux personnes « 2SLGBTQI+ ».

7. Pour permettre la comparaison, la méthode d'analyse utilisée pour le présent rapport est la même que celle qui avait été adoptée pour le rapport de 2022. Les documents et les références au genre qui en ont été extraites ont été classés comme suit :

a) Les rapports et les communications ont été classés en fonction des données attestant d'une analyse ou d'une prise en compte des questions de genre dans ces documents, selon que les mentions du genre sont nombreuses, peu nombreuses ou inexistantes⁶ ;

b) Le contenu des PNA, des communications nationales et des stratégies à long terme⁷ a été analysé afin de déterminer si et dans quelle mesure la prise en compte des questions de genre dont il est fait état s'aligne sur les domaines prioritaires (A à D)⁸ du Plan d'action pour l'égalité des sexes⁹, ce qui a également servi à établir une base de comparaison avec les rapports ultérieurs¹⁰. Pour ce faire, la présence, dans les références au genre, de termes clefs pouvant être associés à chaque domaine prioritaire a été analysée. Les documents ont ensuite été classés en fonction du niveau d'alignement (1 à 5) sur les domaines prioritaires, le niveau 1 indiquant que les mentions du genre concernent un domaine prioritaire, le niveau 2 qu'elles en concernent deux, et ainsi de suite jusqu'au niveau 4. Le niveau 5 indique que les mentions du genre ont trait aux quatre domaines prioritaires et que des informations détaillées ont été fournies sur les outils et méthodes utilisés pour appliquer des politiques favorisant l'égalité des sexes ;

c) En raison du nombre limité de rapports biennaux au titre de la transparence soumis (trois), il n'a pas été possible de réaliser une analyse quantitative significative, mais uniquement une analyse textuelle de la prise en compte des questions de genre dans ces rapports.

⁶ Les rapports et communications comprenant de « nombreuses » mentions du genre faisaient du genre une question transversale et/ou faisaient référence à une analyse des questions de genre ou à d'autres outils ; ceux dans lesquels les mentions du genre sont « peu nombreuses » ne contenaient souvent que des données démographiques ; dans ceux pour lesquels la mention est « inexistante », le terme « genre » ou des termes apparentés, comme « femmes », « hommes », « filles » ou « garçons », n'apparaissaient nulle part.

⁷ Les stratégies à long terme de développement à faibles émissions soumises depuis le rapport de 2022 contenant davantage de références au genre que celles précédemment examinées, le secrétariat a pu procéder pour le présent rapport, à une analyse similaire à celle réalisée pour les PNA et les communications nationales.

⁸ Le domaine prioritaire A porte sur le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et la communication, le domaine prioritaire B sur la représentation équilibrée des sexes et la participation et le rôle dirigeant des femmes, le domaine prioritaire C sur la cohérence et le domaine prioritaire D sur la mise en œuvre et les moyens de mise en œuvre favorisant l'égalité des sexes. Le domaine prioritaire E (suivi et présentation de rapports) a été exclu de l'analyse pour le rapport de 2022, car le secrétariat était uniquement responsable des activités de suivi et de notification ayant trait à ce domaine. Comme suite à l'examen intermédiaire de l'application du Plan d'action pour l'égalité des sexes, les Parties ont convenu dans la décision 24/CP.27 d'ajouter les deux activités supplémentaires E.3 (concernant les Parties qui soumettent des propositions pour l'examen final du Plan d'action) et E.4 (concernant les organisations qui font connaître le soutien apporté à la communication d'informations sur l'application du Plan d'action). Par souci de cohérence avec le rapport de 2022 et compte tenu du fait que les Parties n'incluent pas d'informations sur l'examen de l'application du Plan d'action pour l'égalité des sexes dans leurs rapports et communications périodiques, le domaine prioritaire E a également été exclu de l'analyse pour le présent rapport.

⁹ Voir la décision 3/CP.25, annexe, par. 4 à 7.

¹⁰ Les Parties ne sont pas tenues d'aligner sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes les mesures qu'elles adoptent pour prendre en compte les questions de genre dans leurs PNA, communications nationales et stratégies à long terme de développement à faibles émissions. Cependant, il pourrait être utile, lorsque le Plan sera révisé, de savoir comment la mise en œuvre par les Parties des politiques favorisant l'égalité des sexes qu'elles mentionnent dans leurs PNA, communications nationales et stratégies à long terme de développement à faibles émissions s'alignent sur les domaines prioritaires.

II. Prise en compte des questions de genre dans les informations communiquées par les Parties dans le cadre de la Convention

A. Vue d'ensemble

8. Les questions de genre ont été mentionnées par 85,2 % des Parties dans leurs rapports et communications mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus.

9. Le tableau 1 présente le pourcentage de ces rapports et communications dans lesquels les mentions du genre sont nombreuses, peu nombreuses et inexistantes.

Tableau 1

Documents les plus récents de chaque type soumis au 31 juillet 2024 dans lesquels le genre est mentionné, en pourcentage

Références au genre	Stratégies à long terme	PNA	PANA ^a	Communications nationales	CDN ^b
Nombreuses	25,3	90,0	94,2	65,1	81,5 ^c
Peu nombreuses	29,6	5,0	2,0	28,7	81,5 ^c
Inexistantes	45,1	5,0	3,8	6,2	18,5

^a Pour une analyse de la prise en compte des questions de genre dans les PANA, voir le document [FCCC/CP/2022/6](#).

^b Pour les CDN, les chiffres se réfèrent au pourcentage de Parties, plutôt qu'au pourcentage de CDN, qui mentionnent le genre.

^c Le chiffre combine les références nombreuses et peu nombreuses, car l'analyse des CDN ne comportait pas ce type de catégorisation.

10. Le tableau 2 présente le pourcentage des stratégies à long terme, des PNA et des communications nationales les plus récents soumis par les Parties au 31 juillet 2024 et dans lesquels les mentions du genre sont nombreuses, peu nombreuses ou inexistantes, par rapport aux niveaux de référence établis dans le rapport de 2022¹¹. La comparaison montre que les Parties prennent de plus en plus en compte les questions de genre dans leurs rapports.

Tableau 2

Évolution du pourcentage des rapports et communications soumis par les Parties au titre de la Convention qui mentionnent le genre

Références au genre	Stratégies à long terme		PNA		Communications nationales	
	Rapport de 2022	Au 31 juillet 2024	Rapport de 2022	Au 31 juillet 2024	Rapport de 2022	Au 31 juillet 2024
Nombreuses	19,6	25,3	81,6	90,0	54,9	65,1
Peu nombreuses	21,6	29,6	5,3	5,0	27,7	28,7
Inexistantes	58,8	45,1	13,1	5,0	17,4	6,2

11. Il ressort de l'analyse des rapports et communications soumis par les Parties au titre de la Convention entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 que le genre a été pris en compte dans la majorité d'entre eux : 89,1 % des Parties ont fait référence au genre dans leur CDN, tandis que 100 % des PNA, 96,2 % des communications nationales et 70,4 % des stratégies à long terme mentionnaient le genre.

¹¹ Le rapport de 2022 comprend les informations figurant dans les CDN soumises entre octobre 2021 et juillet 2022, mais n'a pas établi de niveau de référence pour toutes les CDN soumises au 30 juillet 2022. Pour plus d'informations sur les CDN, voir la figure 1.

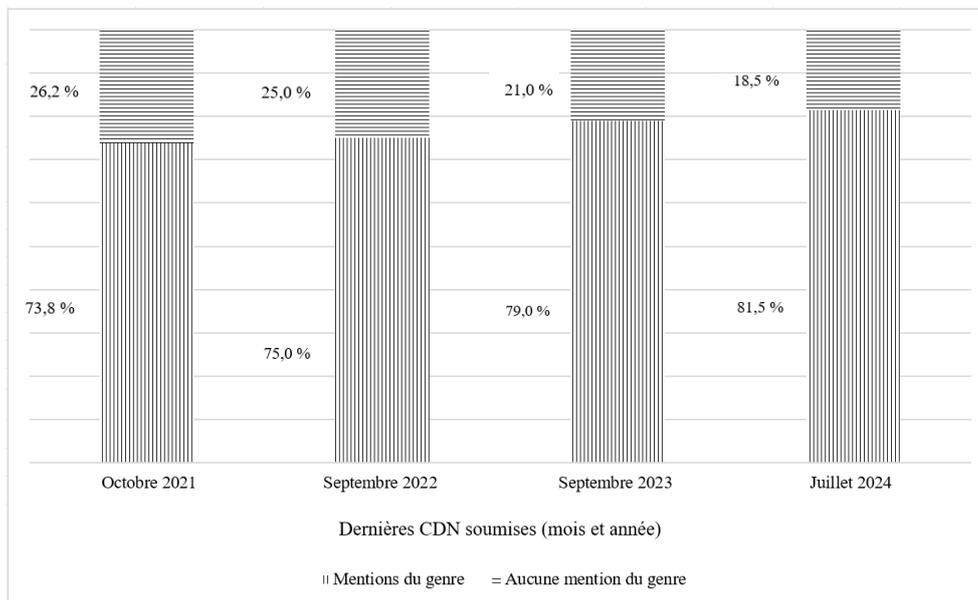
B. Contribution déterminée au niveau national

12. Au 31 juillet 2024, on comptabilisait 168 CDN récentes, représentant 195 Parties à l'Accord de Paris. Sur ces Parties, 81,5 % ont fait référence au genre dans leur CDN.

13. Comme le montre la figure 1, le pourcentage de Parties faisant référence au genre dans leur dernière CDN a augmenté. En 2016, seules quelques Parties avaient mentionné le genre dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national¹². Les rapports de synthèse des CDN¹³ font état d'une tendance à la meilleure prise en compte du genre dans les CDN, qui se poursuit pour celles analysées dans le cadre du présent rapport.

Figure 1

Parties faisant référence au genre dans leurs dernières CDN, en pourcentage



Note : La figure comprend des données sur la prise en compte du genre dans les dernières CDN provenant des rapports de synthèse des CDN les plus récents (FCCC/PA/CMA/2023/12 et FCCC/PA/CMA/2022/4) et des données provenant de l'analyse effectuée pour le premier rapport de synthèse des CDN (FCCC/PA/CMA/2021/8/Rev.1).

14. Sur les 61 Parties concernées par les 34 CDN soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024, 89,1 % ont fait référence au genre.

15. Dans ces CDN, le genre est souvent mentionné dans le contexte de la mobilisation des parties prenantes, y compris les dispositifs officiels mis en place pour consulter les populations locales, les peuples autochtones, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les associations de femmes et les associations de jeunes, entre autres. Dans le contexte de la planification des CDN, les approches inclusives et participatives mentionnées recouvrent les engagements pris et les activités menées en vue de faire participer les ministères et mécanismes nationaux qui s'occupent des questions de genre et les organisations de femmes à la concrétisation de la CDN au niveau national et infranational.

16. Parmi les Parties qui ont fait référence au genre dans leur CDN, 62,3 % ont décrit les efforts qu'elles déployaient pour renforcer leurs mécanismes institutionnels chargés de généraliser l'intégration du genre dans l'action climatique, notamment l'adoption de stratégies ou de lois, l'intensification de la coordination entre les organes sectoriels et la nomination de référents pour les questions de genre dans les ministères d'exécution. Par ailleurs, 11,5 % d'entre elles ont décrit les initiatives qu'elles ont mises en place pour

¹² Voir FCCC/CP/2016/2, par. 191.

¹³ FCCC/PA/CMA/2021/8/Rev.1, FCCC/PA/CMA/2022/4 et FCCC/PA/CMA/2023/12.

accroître l'équilibre entre les sexes et la diversité des groupes de parties prenantes qui prennent part au suivi et à l'évaluation des mesures d'adaptation, y compris des initiatives ciblant les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des ressources en eau.

17. Parmi les Parties qui ont fait référence au genre dans leur CDN, 55,7 % ont affirmé leur attachement à l'égalité des sexes. Des Parties ont souligné les risques que les effets des changements climatiques faisaient peser sur les femmes et, plus largement, sur les groupes vulnérables, mais ont aussi mentionné les effets des changements climatiques sur l'agriculture, la santé, l'énergie, la sylviculture, les ressources en eau et l'emploi dans l'économie formelle. En outre, 55,7 % des Parties ont fait savoir qu'elles avaient élaboré des plans d'action ou des stratégies nationales en faveur des femmes pour remédier à ces risques. Des Parties ont également indiqué qu'elles étaient résolues à intégrer les questions de genre dans l'ensemble des politiques et stratégies nationales en matière de climat.

18. Les Parties qui ont indiqué qu'elles prévoyaient de mener des actions climatiques tenant compte des questions de genre ou favorisant l'égalité des sexes ont souvent fait référence aux enseignements tirés des mesures qu'elles avaient prises par le passé pour réaliser des analyses et des évaluations et mettre en place des initiatives dans ce domaine. Des Parties ont parlé de leurs activités de renforcement des capacités visant à accroître les compétences relatives au genre dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernance, notamment la collecte de données ventilées et l'élaboration d'indicateurs de genre associés à des initiatives précises, une meilleure prise en compte des questions de genre dans les systèmes de mesure, de notification et de vérification, et l'application de quotas pour atteindre plus facilement l'égalité des sexes parmi les personnes qui prennent part aux mesures d'adaptation et celles qui en bénéficient. Parmi les Parties qui ont fait référence au genre dans leur CDN, 4,9 % ont donné des exemples de budgétisation tenant compte des questions de genre, notamment de cas dans lesquels des initiatives tenant compte des questions de genre ou favorisant l'égalité des sexes ont été incluses en tant que postes de dépenses dans des tableaux d'estimation des coûts associés à l'adaptation, à l'atténuation ou à d'activités transversales.

19. Des Parties ont aussi cité les activités mentionnées au paragraphe 18 ci-dessus lorsqu'elles présentaient l'appui dont elles avaient besoin pour accroître la prise en compte du genre dans la planification et l'exécution globales de leur CDN, se référant aux difficultés imputables au manque de réglementation ou d'incitations concernant l'intégration du genre dans l'action climatique, à la faible participation des femmes à la planification et à l'exécution des CDN, et à la nécessité de renforcer les capacités des institutions afin qu'elles puissent lutter contre les inégalités de genre dans le contexte de l'action climatique et acquérir des compétences dans ce domaine. Une Partie a relevé qu'elle manquait de données ventilées pour l'aider à élaborer des mesures d'atténuation tenant compte du genre et, plus généralement, à suivre l'exécution de sa CDN et à communiquer des informations à ce sujet.

20. Les Parties ont à nouveau fait des progrès dans la prise en compte du genre dans leurs CDN et abordent les questions de genre à un niveau de détail plus élevé. Comme indiqué aux paragraphes 15 à 19 ci-dessus, les Parties ont prouvé qu'elles accordaient davantage d'attention aux questions de genre et que cela leur permettait d'accroître l'ambition et l'efficacité de leur action en faveur du climat.

C. Plans nationaux d'adaptation

21. Au 31 juillet 2024, 95,0 % des derniers PNA soumis par chaque Partie (soit 60 PNA) faisaient référence au genre¹⁴.

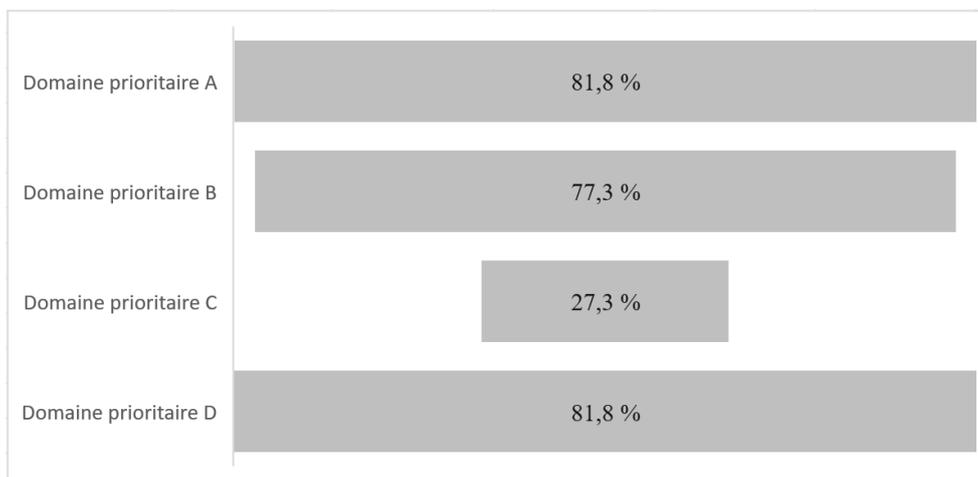
22. Les 22 PNA soumis par les Parties entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 mentionnent tous le genre : si 95,5 % d'entre eux contiennent de nombreuses références au genre (par exemple aux approches participatives et tenant compte des questions de genre que les Parties ont adoptées pour répondre aux besoins d'adaptation), les mentions du genre sont peu nombreuses dans 4,5 % d'entre eux.

¹⁴ Pays en développement et pays développés parties.

23. La figure 2 illustre la part de ces 22 PNA qui contiennent des références au genre susceptibles d'être associées à chacun des domaines prioritaires (A à D) du Plan d'action pour l'égalité des sexes (voir par. 7 b) ci-dessus). Contrairement aux PNA précédents dans lesquels les Parties examinaient moins souvent les questions liées au domaine prioritaire D, les PNA les plus récents portent autant sur les questions liées au domaine prioritaire D que sur celles du domaine prioritaire A, ce qui met en évidence les efforts que les Parties déploient pour intégrer le genre dans leur planification et leur action en matière d'adaptation.

Figure 2

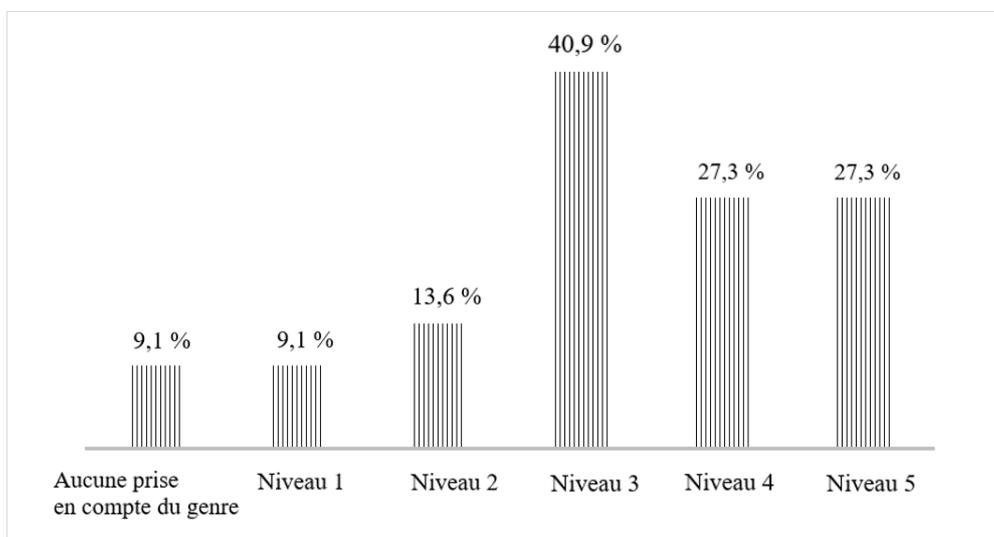
Plans nationaux d'adaptation soumis entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 qui contiennent des références au genre s'alignant sur les domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes, en pourcentage



24. Pour la première fois, près de 30 % des PNA soumis entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 ont atteint le niveau 5 (voir par. 7 b) ci-dessus), à savoir que les références au genre concernaient les quatre domaines prioritaires du Plan d'action et que des informations détaillées étaient fournies sur les outils et méthodes utilisés pour appliquer des politiques favorisant l'égalité des sexes (voir la figure 3).

Figure 3

Plans nationaux d'adaptation soumis entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 par niveau de prise en compte du genre, en pourcentage



Note : 1) Pour la signification des niveaux, voir le paragraphe 7 b). 2) Étant donné que le niveau 5 se recoupe avec les autres niveaux, le total est supérieur à 100 %.

25. Les PNA soumis entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 qui témoignent d'une grande prise en compte du genre mentionnent également le genre dans plusieurs contextes similaires, notamment l'exposition et la vulnérabilité accrues aux effets des changements climatiques sur la santé, les moyens de subsistance, l'éducation et l'emploi ; le genre en tant que priorité transversale de la planification et de l'application des mesures d'adaptation ; la participation des parties prenantes tout au long du processus d'élaboration du PNA ; les activités menées ou les engagements pris afin d'améliorer les dispositifs institutionnels et, partant, de prendre des mesures d'adaptation qui tiennent compte du genre.

26. Dans ces PNA, 68,2 % des Parties ont inclus des exemples de projets d'adaptation tenant compte du genre qui ont été exécutés ou qui sont en cours d'élaboration ou d'exécution, et 86,4 % ont souligné que l'adoption d'approches inclusives et participatives contribuait à renforcer les capacités d'adaptation des groupes vulnérables. S'agissant des progrès concernant l'élaboration et l'application de mesures d'adaptation au niveau national, des Parties ont dit qu'elles avaient modifié leurs lois ou politiques climatiques afin de mieux répondre aux besoins des groupes vulnérables. En revanche, elles ont souvent indiqué que, sur la base des leçons tirées de l'expérience, le suivi et l'évaluation tenant compte du genre posaient toujours problème.

27. Les PNA alignés sur le domaine prioritaire D prévoyaient souvent des activités visant à accroître la disponibilité et l'utilisation de données, de statistiques et d'indicateurs relatifs au genre ainsi que d'outils de budgétisation tenant compte du genre. Les activités relevant du domaine prioritaire A se concentraient sur la formation et les ateliers, le renforcement de la résilience et l'autonomisation économique, ainsi que sur l'utilisation accrue d'évaluations des risques et de la vulnérabilité tenant compte du genre. L'élaboration d'indicateurs de genre visant à faciliter le suivi et l'évaluation relevait des domaines prioritaires A, B et D.

28. Dans leurs PNA, 50 % des Parties ont dit avoir du mal à mettre en place un suivi plus complet des mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre, expliquant qu'elles avaient besoin d'accroître leurs capacités et leurs compétences en matière de genre, de bénéficier d'orientations sectorielles sur les moyens d'intégrer le genre dans les mesures d'adaptation et d'améliorer la coordination entre les organes de mise en œuvre. Elles ont également dit que le financement des initiatives d'intégration du genre et de renforcement des capacités associées posait lui aussi problème et ont inclus une estimation des coûts associés à l'exécution de plusieurs activités tenant compte du genre qu'elles prévoyaient de mener.

D. Communications nationales

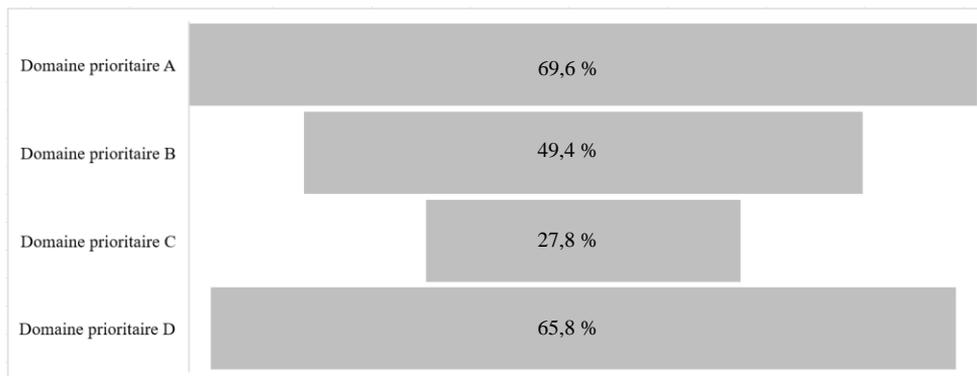
29. Au 31 juillet 2024, 93,8 % des dernières communications nationales soumises par chaque Partie (soit 195 communications) faisaient référence au genre.

30. Sur les 79 communications nationales soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 par les Parties visées et non visées à l'annexe I de la Convention, 63,3 % comportaient de nombreuses mentions du genre, par exemple concernant sa prise en compte et son intégration, tandis que dans 32,9 %, les références au genre étaient peu nombreuses, par exemple un profil démographique ou des statistiques nationales ventilés par sexe. Seules 3,8 % des communications nationales ne contenaient aucune référence au genre.

31. La figure 4 montre le pourcentage de communications nationales soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 pour lesquelles les mentions du genre pourraient être associées aux domaines prioritaires A à D du Plan d'action pour l'égalité des sexes. La plupart de ces communications mentionnent le genre ou font référence à des politiques favorisant l'égalité des sexes en utilisant des termes clefs qui pourraient être associés à l'un ou à plusieurs des domaines prioritaires.

Figure 4

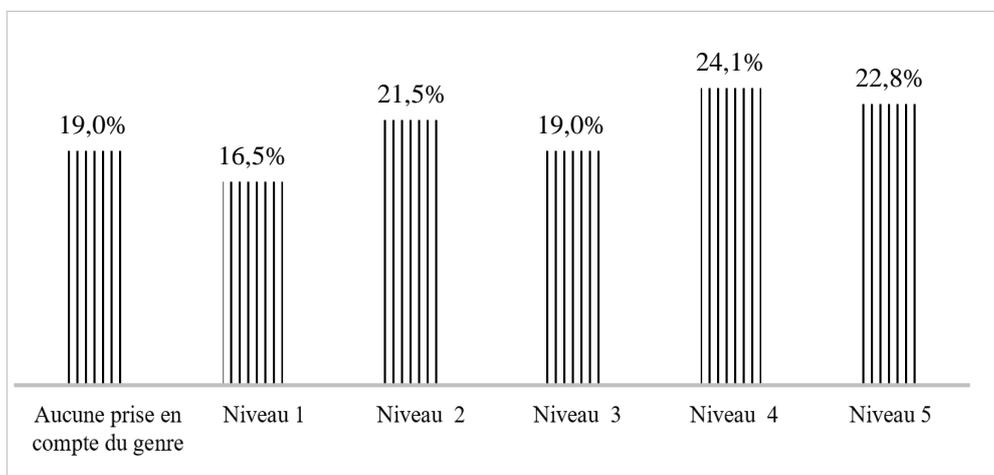
Communications nationales soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 qui contiennent des références au genre s'alignant sur les domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes, en pourcentage



32. Parmi les communications nationales soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024, 22,8 % comprennent des activités qui concernent les quatre domaines prioritaires et fournissent des informations détaillées sur la mise en œuvre et les moyens de mise en œuvre favorisant l'égalité des sexes (voir la figure 5), alors que les communications analysées pour le rapport de 2022 n'étaient que 4,0 % à atteindre le niveau 5.

Figure 5

Communications nationales soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 par niveau de prise en compte du genre, en pourcentage



Note : 1) Pour la signification des niveaux, voir le paragraphe 7 b). 2) Étant donné que le niveau 5 se recoupe avec les autres niveaux, le total est supérieur à 100 %.

33. Les références au genre dans les communications nationales soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 témoignent de l'engagement des Parties en faveur de l'égalité des sexes. Parmi les Parties ayant soumis une communication, 6,3 % ont fait de l'égalité des sexes un prérequis pour l'obtention d'un appui financier, y compris pour le financement de l'action climatique, mentionnant dans leur communication les exigences relatives à la prise en compte des questions de genre dans les activités et projets en attente de financement.

34. Dans ces communications nationales, 54,4 % des Parties ont fourni des informations liées au genre pertinentes pour leur situation nationale et ont inclus des données ventilées pour l'ensemble du pays et des données classées par secteur. Le genre a souvent été mentionné dans le contexte de la vulnérabilité, des moyens de subsistance et du renforcement de la résilience. Une petite majorité des mesures mentionnées visaient à intégrer les considérations de genre dans les initiatives en faveur de l'adaptation, suivies par les mesures transversales et les initiatives en faveur de l'atténuation. Les Parties ont fait référence à tout

un ensemble d'outils et d'orientations visant à accroître la prise en compte du genre dans toutes les activités, y compris l'application d'une perspective de genre aux investissements publics, la budgétisation et l'élaboration d'indices de risque tenant compte des questions de genre et l'utilisation d'indicateurs de genre.

35. En outre, 30,4 % des Parties ont consacré une section distincte de leur communication nationale à des données sectorielles ou nationales sur le genre. Cette section contenait souvent des recommandations et des activités alignées sur les domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes. En outre, les Parties ont fait référence aux évaluations et analyses de genre qu'elles avaient menées avant de mettre en place certaines activités et indicateurs sectoriels, par exemple avant de fixer des cibles liées au genre pour les activités visant à renforcer les capacités institutionnelles et structurelles de notification dans le cadre de l'inventaire national des gaz à effet de serre.

36. De plus, 12,7 % des Parties ont communiqué des résultats d'enquête ou d'évaluation témoignant d'une prise en compte des questions de genre dans l'analyse du degré de sensibilisation du public aux risques climatiques (résultats ventilés par sexe, âge et niveau d'éducation). Ces Parties ont précisé qu'elles étaient déterminées à adopter des méthodes de communication plus inclusives dans le but de sensibiliser le public à la planification climatique nationale et de faire en sorte que la population s'approprie davantage l'exécution des plans d'action nationaux en faveur du climat.

37. Des exemples de projets visant à faire progresser l'égalité des sexes dans l'action climatique ont été fournis par 30,4 % des Parties, qui ont souligné le rôle de catalyseur non négligeable des partenariats multipartites. Ces partenariats prenaient notamment la forme d'une coopération entre les populations locales, avec la participation directe et active des femmes, aux fins de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau ; d'une collaboration entre des représentants des autorités, des universités et des organisations de femmes en vue de renforcer l'autonomie économique des femmes ; des sessions de renforcement des capacités organisées par les ministères chargés du genre, de l'énergie et de l'éducation et visant à promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur des énergies renouvelables ; et des partenariats avec des acteurs internationaux qui soutiennent financièrement ou par d'autres moyens l'intégration des questions de genre dans la planification et l'exécution de l'action climatique. Ainsi, un soutien financier a été accordé à un projet qui visait à créer un dispositif de mesure, de notification et de vérification afin de suivre la prise en compte des questions de genre dans les analyses sectorielles.

E. Stratégies à long terme de développement à faibles émissions

38. Au 31 juillet 2024, 54,9 % des dernières stratégies à long terme soumises par chaque Partie (soit 71 stratégies) faisaient référence au genre.

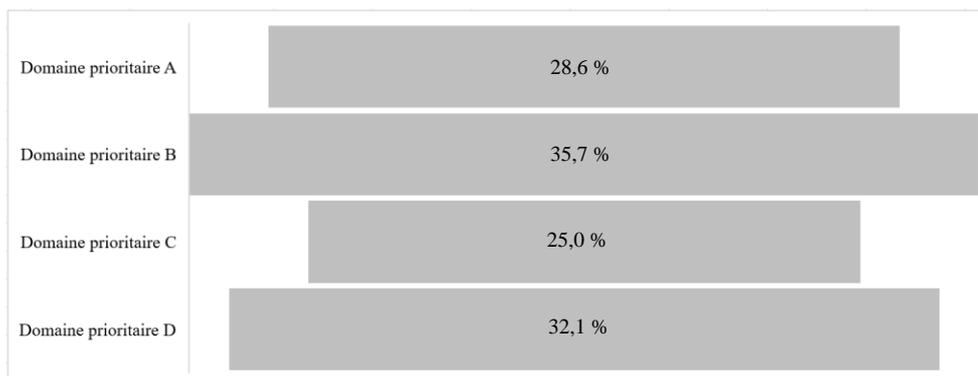
39. Dans la majorité des 51 stratégies à long terme analysées pour le rapport 2022, les mentions du genre étaient peu nombreuses, voire inexistantes, et il n'avait donc pas été possible de mener la même analyse que pour les PNA et les communications nationales. Bien que seules 28 stratégies aient été soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024, les mentions du genre y sont suffisamment nombreuses pour pouvoir tirer certaines conclusions quant à la prise en compte de celui-ci.

40. Sur ces 28 stratégies à long terme, 32,1 % comprennent de nombreuses mentions du genre, notamment en ce qui concerne son intégration et sa prise en compte, tandis que ces mentions sont peu nombreuses voire inexistantes dans respectivement 39,3 % et 28,6 % des stratégies.

41. Entre 25,0 % et 35,7 % des stratégies à long terme soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 font référence au genre dans le contexte des domaines prioritaires A à D du Plan d'action pour l'égalité des sexes (voir la figure 6).

Figure 6

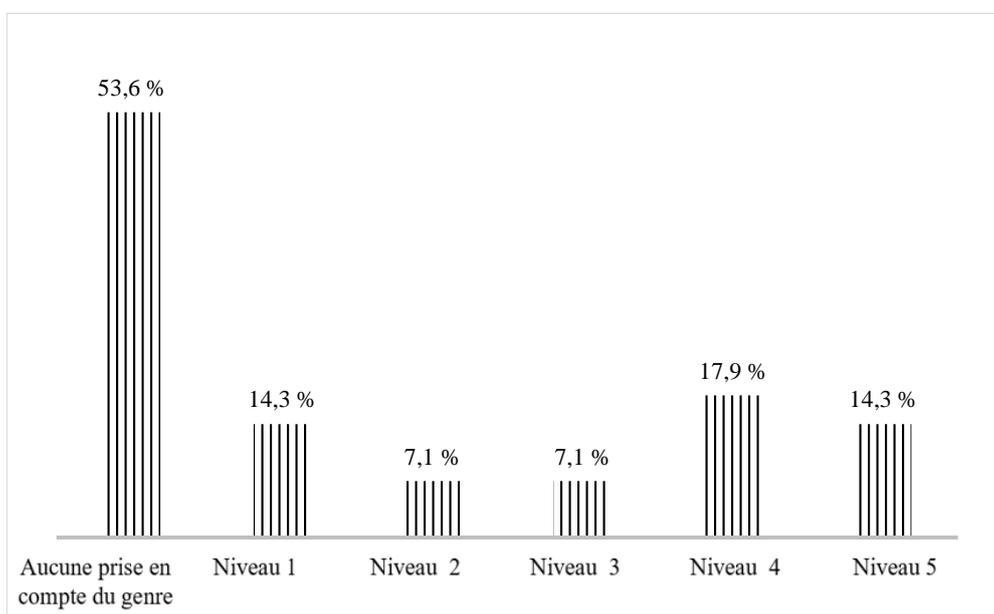
Stratégies à long terme de développement à faibles émissions soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 qui contiennent des références au genre s'alignant sur les domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes, en pourcentage



42. Parmi les stratégies à long terme soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024, 14,3 % s'alignent sur les quatre domaines prioritaires du Plan d'action et décrivent en détail les moyens de mise en œuvre (voir la figure 7).

Figure 7

Stratégies à long terme de développement à faibles émissions soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 par niveau de prise en compte du genre, en pourcentage



Note : 1) Pour la signification des niveaux, voir le paragraphe 7 b). 2) Étant donné que le niveau 5 se recoupe avec les autres niveaux, le total est supérieur à 100 %.

43. Les Parties qui ont fait référence au genre dans leur stratégie à long terme ont réaffirmé qu'elles considéraient l'égalité des sexes comme une priorité transversale sur le plan tant de la vision que des principes. Comme dans les autres documents, le genre est mentionné dans le contexte des vulnérabilités et dans la description de la situation nationale (données ventilées).

44. Parmi les Parties qui ont pris en compte les questions de genre dans leur stratégie à long terme, 50 % l'ont fait dans le contexte des données démographiques et des vulnérabilités et 39,3 % dans celui de la participation des femmes au marché du travail et à divers secteurs, dont celui de l'énergie. Des Parties ont fait part de leur intention de prendre des initiatives climatiques tenant compte du genre, mais elles ont fourni peu

d'exemples concrets. Des parties ont également parlé du genre comme d'un domaine nécessitant davantage de recherche, par exemple sur la manière dont la prise en compte du genre peut accroître l'efficacité des mesures d'atténuation.

45. Des Parties ont également mentionné des initiatives visant à accroître la participation des femmes aux mesures d'adaptation et d'atténuation, citant souvent l'inclusion des femmes comme un moyen contribuant à atteindre les objectifs nationaux en matière de climat. Parmi les Parties qui ont fait référence au genre dans leur stratégie à long terme, 32,1 % l'ont fait à propos du secteur de l'énergie, détaillant les stratégies, les projets et les initiatives visant à augmenter la participation des femmes dans ce secteur, tandis que 17,9 % se sont concentrées sur les femmes dans l'agriculture et la gestion durable des ressources au service de la résilience des populations. Une Partie a dit que les stratégies et plans climatiques nationaux tenant compte du genre pouvaient faire office de lignes directrices pour une action climatique axée sur le genre, tandis qu'une autre a examiné la question du genre dans le contexte de la transition juste.

F. Rapports biennaux au titre de la transparence

46. Étant donné que seuls trois rapports biennaux au titre de la transparence avaient été soumis au 31 juillet 2024, le présent rapport ne contient que des observations initiales concernant les politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes qui y sont mentionnés. Les trois rapports biennaux font référence au genre dans le contexte des données démographiques, et deux d'entre eux contiennent des références plus substantielles dans les chapitres relatifs à la situation nationale et aux dispositifs institutionnels, aux effets des changements climatiques et à l'adaptation, et au soutien requis et reçu sous forme de financement, de mise au point et de transfert de technologie, et de renforcement des capacités. Une Partie a dit que son plan national sur l'égalité des sexes et les changements climatiques était un cadre essentiel pour le suivi de l'exécution des CDN et des PNA. En outre, les Parties ont fourni, dans les annexes de leur rapport biennal, des exemples d'activités tenant compte des questions de genre. Une a par exemple indiqué qu'elle soutenait l'élaboration d'une stratégie nationale d'autonomisation climatique qui était axée sur l'égalité des sexes et visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître la résilience aux effets des changements climatiques.

47. Le genre a également été mentionné dans le contexte de l'autonomisation économique, l'accent ayant été mis sur les femmes entrepreneurs et les femmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que dans l'agriculture, la sylviculture et l'économie bleue, entre autres domaines. Des Parties ont mis en lumière certaines lacunes, notamment la nécessité d'acquérir des compétences en matière de genre, d'améliorer l'infrastructure des données et de réaliser des analyses tenant compte du genre pour des secteurs économiques particuliers.

II. Conclusions

49. Si l'on considère l'ensemble des documents analysés, 81,5 % des Parties ont fait référence au genre dans la dernière CDN qu'elles ont soumise ; le genre était aussi mentionné dans 95,0 % des dernières PNA, 96,2 % des dernières PANA, 93,8 % des dernières communications nationales et 54,9 % des dernières stratégies à long terme soumises par chaque Partie. Les mentions du genre sont d'ailleurs nombreuses dans 90,0 % de ces PNA, 94,2 % de ces PANA, 65,1 % de ces communications nationales et 25,3 % de ces stratégies à long terme.

49. Parmi les documents soumis entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024, 89,1 % des Parties ont fait référence au genre dans leur CDN, tandis que 100 % des PNA, 96,2 % des communications nationales, 71,4 % des stratégies à long terme et 100 % des rapports biennaux au titre de la transparence mentionnaient le genre. Parmi ceux-ci, les mentions du genre étaient nombreuses dans 95,5 % des PNA, 63,3 % des communications nationales, 32,1 % des stratégies à long terme et 66,7 % des rapports biennaux.

50. Il ressort de tous les types de documents analysés pour établir le présent rapport que, dans la droite ligne de la tendance constatée dans le rapport 2022, les questions de genre sont de plus en plus prises en compte dans les politiques et l'action climatique. Les mentions du genre sont plus nombreuses qu'en 2022, et ce pour l'ensemble des types de document, et tous les rapports biennaux au titre de la transparence reçus au 31 juillet 2024 font référence au genre.

51. L'augmentation du nombre de stratégies à long terme qui font référence au genre par rapport à celles analysées pour le rapport 2022 est une évolution positive, compte tenu de l'importance de ces stratégies dans la définition de la vision à long terme des Parties. Les considérations de genre ont également été intégrées de manière plus substantielle, sont plus profondément ancrées dans les approches sectorielles et sont accompagnées plus fréquemment de références à des moyens de mise en œuvre tenant compte du genre dans les stratégies à long terme soumises entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 que dans celles analysées pour le rapport de 2022. Il en va de même pour les CDN, que les Parties considèrent et utilisent de plus en plus comme une occasion de tenir compte du genre et d'accroître l'ambition et l'efficacité de leur planification climatique.

52. On avait observé en 2022 une différence marquée dans la manière dont les pays développés intégraient les questions de genre dans leurs rapports au titre de la Convention par rapport aux pays en développement et aux pays les moins avancés, et cette tendance s'est poursuivie dans les derniers rapports disponibles pour chaque Partie. Les pays en développement et les pays les moins avancés continuent de mentionner systématiquement les questions de genre dans les communications qu'ils soumettent régulièrement au secrétariat de la Convention, alors que les pays développés n'en font que peu ou pas du tout mention, en particulier dans les communications nationales et les stratégies à long terme.

53. Presque toutes les Parties ont continué à faire mention du genre dans le contexte des données démographiques. Comme dans le rapport de 2022, l'analyse des documents soumis entre le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2024 a permis de recenser de nombreuses références au genre dans le contexte du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances, à savoir le domaine prioritaire A du Plan d'action pour l'égalité des sexes. On a toutefois constaté, dans la plupart des rapports, une nette augmentation des références à la mise en œuvre et aux moyens de mise en œuvre tenant compte du genre (domaine prioritaire D du Plan d'action), signe des progrès accomplis s'agissant de l'intégration des considérations de genre dans l'ensemble de l'action climatique. Le nombre de projets tenant compte du genre est lui aussi en hausse et davantage d'analyses et d'évaluations de genre ont été menées, ce qui contribue à élargir le réservoir de connaissances qui étayent la planification et l'exécution de mesures climatiques tenant compte du genre. Dans leurs rapports, de nombreuses Parties ont insisté sur les avantages associés aux approches inclusives et participatives de la planification et de l'action climatiques, certaines indiquant que la prise en compte des questions de genre était un prérequis pour l'obtention d'un appui financier ou d'une autre nature. Des Parties ont dit qu'elles avaient besoin d'un appui de nature financière et autre pour produire, collecter et analyser des données et statistiques ventilées par sexe, et qu'il était nécessaire d'améliorer les connaissances et éléments factuels relatifs au genre et aux changements climatiques, y compris concernant certains secteurs précis, notamment pour le suivi et l'évaluation, et de renforcer les mécanismes institutionnels de collaboration grâce à l'adoption de politiques et de lois, à l'octroi de ressources humaines et financières et au renforcement des capacités.

54. Bien que le genre et le sexe soient des notions différentes, la quasi-totalité des Parties qui se réfèrent au genre semblent faire état du sexe biologique, considérant « homme » et « femme » comme des qualificatifs du genre. Les références au genre continuent d'être centrées sur les femmes, en particulier s'agissant de la vulnérabilité. La majorité des mesures et activités dont il est fait état dans les rapports se concentrent donc sur le renforcement des moyens de subsistance et de la résilience. Les PNA mettent beaucoup l'accent sur le secteur de la santé et les capacités d'adaptation qui tiennent compte du genre, tandis que les stratégies à long terme et les communications nationales se concentrent davantage sur l'emploi et le secteur de l'énergie. Peu de documents ont examiné la situation des hommes ou adopté une approche intersectionnelle.

55. En général, les références au genre sont plus détaillées qu'avant, certaines Parties consacrant des sections de leur rapport aux considérations de genre, aux évaluations sectorielles du genre ou aux moyens de mise en œuvre tenant compte du genre. Il ressort des rapports que dans l'ensemble, la prise en compte du genre est perçue par les Parties comme un moyen d'accroître l'ambition et l'efficacité de leur action en faveur du climat, et la majorité d'entre elles ont réaffirmé qu'elles étaient déterminées à faire progresser l'égalité des sexes en tant que priorité transversale.
